



## Un marais qualifié de risque pour la sécurité

**Promis à une renaturation prochaine, un marais situé dans le Jura bernois a été soumis ces dernières semaines à un examen portant sur les résidus de tir provenant du passé. Le processus de renaturation implique des travaux de nettoyage dont l'ampleur reste à analyser et à quantifier par des spécialistes.**

Un marais dans le Jura bernois, plus précisément le «marais de la Chaux» près de Tramelan, devient soudain la cible de contrôles de sécurité. Comment cela est-il possible ? La zone marécageuse était autrefois une place d'armes et a servi de place de tir accessoire place de tir auxiliaire pour l'aviation entre 1963 et 1972. Sur mandat du canton de Berne, des entreprises privées prévoient maintenant de renaturer complètement cette zone au cours des deux prochaines années. Dans ce cadre, le Secrétariat Générale du DDPS, domaine Territoire et environnement, a chargé le centre W+T de procéder à une première appréciation des risques eu égard aux munitions non explosées. A l'aide de magnétomètres et de détecteurs de métal, des surfaces sont définies pour effectuer des forages de sondage à la recherche de munitions non explosées. Ces travaux se font en collaboration avec le centre de compétence DEMUNEX. Les recherches ont déjà permis de mettre à jour des éclats et des projectiles ainsi qu'un raté qu'il a fallu détruire sur place. La prochaine phase nécessite une analyse précise des risques afin de clarifier la méthode, l'ampleur, les exigences ainsi que les mesures de protection à prévoir pour les travaux de construction.

Auteur: Jörg Mathieu, WTE



Fig. 1: Détection de munitions non explosées dans le sol



Fig. 2: Destruction sans contact de munitions non explosées (obus explosif 30mm canon pour avion)